

	<b>ATELIERS</b> <b>Schéma Départemental de</b> <b>l'Amélioration de l'Accessibilité des</b> <b>Services au Public</b>	Ateliers territoriaux Ouest 24 avril 2017 Saverne
Date : 24/04/2017		
Auteur : GM-MH-JB		

**Relevé de conclusions et pistes d'action**  
Atelier 1 : « Co-construire le parcours éducatif de nos enfants »

**Diagnostic et enjeux**

- **La garde des jeunes enfants est majoritairement assurée par des assistantes maternelles, mais les parents souhaitent de plus en plus des structures d'accueil collectives**
- **Les services d'accueil périscolaire du territoire sont rapidement saturés malgré une offre en constante augmentation**

**Constats et échanges**

**Petite enfance - Témoignages de :**

- *Mme Anne Couture, assistante maternelle de la Maison des Assistants Maternels de Dahlenheim « L'Ile aux Girafes »*
  - *Mme Anita TRICQUENEAUX, Référente technique de la micro crèche « Les p'tits châtelains » à Saverne*
- Des horaires entre les assistants maternels et les familles différents et parfois mal adaptés aux besoins des familles (accueil du mercredi)
  - Des offres périscolaires saturées, notamment à la pause méridienne et notamment par l'accueil d'enfants de moins de 3 ans pour qui le périscolaire n'est pas adapté (siestes...)
  - Des contraintes des transports scolaires (organisation en RPI) qui complexifient l'organisation de l'accueil des enfants scolarisés chez les assistantes maternelles
  - Un enjeu logement : les logements sont trop chers près de l'EMS pour permettre l'installation d'assistantes maternelles
  - La création de Maison des Assistants maternels permet de pallier à ces difficultés (souplesse, mutualisation de matériels...). L'appui de la Commune est déterminant (trouver un local...)
  - Le déploiement de RAM itinérants permet de rompre l'isolement des Assistantes maternelles et en valorise l'image : nécessité d'un local adapté aux tous petits, d'un accord des parents pour le déplacement, d'une animatrice (salles communales, camping-car aménagé...)
  - L'outil micro crèche est un bon complément car permet tous types d'accueil : régulier, occasionnel, urgence. Le conventionnement avec la CAF et la Commune permet l'accueil pour des familles en difficulté à tarif bas. Nécessité de construire un maillage pertinent avec les acteurs (maires, Préfet, PMI, CAF...) pour éviter les concurrences entre structures

**Jeunesse - Témoignage de M. Gérard BOUR, Directeur du centre socioculturel de Sarre-Union**

- Le centre socioculturel (CSC) de sarre Union assure des activités pour tous les âges, des cantines pour les maternelles et les seniors, des activités périscolaires...
- Il offre aux jeunes des parcours éducatifs complets : Nouvelles Activités Périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, organisation de « parcours découverte » avec les associations sportives qui permettent également aux associations de se faire connaître, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité des collégiens avec des bénévoles seniors : travail partenarial co-piloté par la CAF et le Département, coordonné par le CSC, impliquant le jeune, les parents, l'établissement scolaire, la Commune
- Rôle de pivot du CSC : Travail en réseau et en partenariat avec les associations, l'Education Nationale, la Bibliothèque départementale, la commune (contrat d'animateur associatif)

 <p>CONSEIL DÉPARTEMENTAL <b>Bas-Rhin</b></p>	<p align="center"><b>ATELIERS</b> Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public</p>	<p align="center">Ateliers territoriaux Ouest 24 avril 2017 Saverne</p>
<p>Date : 24/04/2017</p>		
<p>Auteur : GM-MH-JB</p>		

### Pistes d'action

▶ **Proposer une offre diversifiée et coordonnée adaptée aux spécificités du territoire : RAM, RAM itinérants, MAM, micro-crèches :**

- Promouvoir et valoriser les ateliers délocalisés des RAM : développer des RAM itinérants, organiser la mise à disposition de locaux ou véhicules pour les RAM itinérants
- Faciliter la mise en place des MAM : en lien avec les Communes et la Protection Maternelle et Infantile (PMI) lever les blocages réglementaires (autorisations parentales, PMI, CAF...)
- Valoriser les micro-crèches avec trois modes d'accueil possibles : régulier, occasionnel, urgence
- Coordonner et structurer l'offre à l'échelle du territoire et assurer la complémentarité entre modes de garde (temps partiels en micro-crèches, places « sociales »...)

▶ **Développer les partenariats avec les Centres socio-culturels** dans le cadre de projets éducatifs globaux impliquant l'ensemble des acteurs